IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE at Seoul, this 1st day of July, 1986 in duplicate, in the English, French and Korean languages, the three texts being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, ayant reçu de leurs Gouvernements respectifs les pleins pouvoirs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Séoul, ce 1er jour de juillet 1986 dans les langues française, anglaise et coréenne, chaque version faisant également foi.

R. H. DORRETT
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

LEE-WON-KYONG
For the Government of the Republic of Korea
Pour le Gouvernement de la République de Corée